

19. Sep. 58 - 19 C

Berne, le 19 septembre 1958

p.B.15.11.Ho / p.B.41.21.Ho.01  
 I.A.15.41.32 An RC/MY/bw

Confidentiel

Au Comité international  
 de la Croix - Rouge  
G e n è v e

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-après des informations émanant de notre légation à Budapest et concernant l'attitude des autorités hongroises quant au problème des réfugiés.

Au cours d'une interview accordée à un correspondant de journaux suisses, le Vice-Ministre des Affaires étrangères de Hongrie, M. Sebes, aurait qualifié les réfugiés hongrois de "traîtres abjects" qui avaient abandonné leur patrie et leur famille. Il aurait précisé que les autorités de son pays n'avaient pas du tout l'intention d'être indulgentes pour eux.

A ce propos, notre représentant diplomatique fait observer que de telles déclarations sont à l'opposé des assurances données récemment par les autorités hongroises à Mme Rajkumari Amrit Kaur, Vice-Présidente de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, lors de sa visite officielle à Budapest. Il relève en outre que les réfugiés retournent dans leur pays y seront traités avec rigueur.

Il nous a semblé opportun de vous faire part de ce qui précède.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL  
 Affaires Politiques  
 P. O.  
 R. Hunziker

Copie pour la Légation suisse, Budapest

